

Appel à candidature Pour un poste susceptible d'être vacant

Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe
Contrat : CDD pouvant évoluer en CDI ou titularisation
Durée hebdomadaire : 17h30

Descriptif de l'emploi

Sous l'autorité du maire et la directive des élus – plus particulièrement d'un élu référent – l'agent technique de la commune de Molandier intervient sur la voirie et les espaces verts. Il peut également procéder à des interventions de réparation et d'entretien courant sur les installations et bâtiments communaux. Il assure le ménage de la mairie et des bâtiments communaux.

SAVOIRS

- Connaître et appliquer les règles de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou l'utilisation de matériels dangereux,
- Connaître et respecter les normes sanitaires,
- Savoir s'assurer de la conformité des opérations effectuées par rapport aux normes de sécurité en vigueur et à l'usage prévu,
- Entretenir les espaces verts – maîtriser les techniques d'entretien et d'aménagement des espaces verts et des végétaux,
- Savoir manipuler les équipements motorisés dans le respect des règles de sécurité –tondeuse, taille-haies, souffleur, tracteur (6 cv), petits outillages électriques, ...
- Maîtriser les techniques d'entretien courant des bâtiments,
- Permis B

SAVOIR FAIRE

- Administratif : Etablissement des bons de commande,
- Réaliser un diagnostic par rapport à un dysfonctionnement ou un besoin particulier, rechercher et proposer une solution adaptée,
- Assurer l'entretien courant du matériel,
- Savoir planifier et organiser ses interventions en tenant compte des priorités, du temps d'exécution et des contraintes des utilisateurs,
- Espaces verts
 - Entretenir les espaces verts – tonte des gazons, taille des haies, taille des arbres et arbustes, traitement et arrosage, plantations,
 - Désherber et entretenir les massifs et plantations,
 - Créer de nouveaux espaces verts et engazonnement, savoir réaliser les plantations et terrassements selon les plans fournis,
 - Entretenir le cimetière,
 - Entretenir les parties intérieures et extérieures de la station d'épuration (tonte et taille de la haie),
 - Surveiller, contrôler et maintenir l'état de fonctionnement de l'aire de jeux,
- Voirie
 - Faucher les bordures des chemins communaux et entretenir les sentiers,
 - Mettre en place la signalisation ponctuelle,
 - Peindre la signalisation au sol,
 - Nettoyer les voies du village – balayage, enlèvement des feuilles et branches mortes, nettoyage des regards d'eau pluviale,
 - Mettre en place et entretenir la signalétique
 - Monter la scène et ou le chapiteau lors de la fête du village et des actions culturelles,

- Reboucher les nids de poule
- Installer les décorations de Noël
- Contrôler les points d'apport volontaire d'ordures ménagères et si besoin évacuer les encombrants à la déchetterie de Belpech
- Bâtiments communaux
 - Faire le ménage, y compris nettoyer les baies vitrées de la salle des fêtes,
 - Effectuer des travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments et des logements communaux – maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, etc,
 - Faire les états des lieux «entrée/sortie lors des locations de la salle des fêtes

SAVOIR ETRE

- Savoir prendre des initiatives en cas d'interventions urgentes,
- Etre capable de suivre des processus logiques et méthodologiques dans son activité et de respecter les consignes orales ou écrites,
- Faire preuve d'autonomie dans l'organisation de son travail,
- Etre endurant (port de charges) et capable de travailler dans différents environnements (intérieur, extérieur – été, hiver),
- Avoir de bonnes qualités relationnelles,
- Savoir rendre compte de son intervention oralement ou par écrit,
- Etre soigneux, discret, ponctuel et dynamique,
- Sens du service public.

COMMENT CANDIDATER

Envoyer CV et lettre de motivation à :

- Mairie de Molandier
2 place Jeanne d'Arc – 11420 Molandier
Mail : mairie@molandier.fr
Horaires secrétariat : mardi 9/12h – mercredi 9/17 h – vendredi 9/17h

Avis affiché et publié sur le site de la commune le 13 décembre 2023